

Bonjour à tous,

Je vous propose ce petit récapitulatif de la visioconférence organisée hier par l'ARS sur le dispositif "Mon Bilan Prévention".

Qu'est-ce que "Mon Bilan Prévention" ?

Il s'agit d'un nouveau dispositif de prévention en santé, gratuit et accessible à tous, visant à :

- **Améliorer les habitudes de vie** : alimentation, activité physique, sommeil, santé mentale, vaccination, sexualité etc.
- **Faciliter les dépistages** : cancers, IST, etc.
- **Personnaliser les conseils** pour chaque patient.

Pour qui ?

Ce bilan s'adresse à toutes les personnes à des âges clés de la vie :
18-25 ans,
45-50 ans,
60-65 ans,
70-75 ans.

Pourquoi proposer ce bilan?

- **Pour prévenir** l'apparition de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, certains cancers).
- **Pour personnaliser** les conseils en fonction des besoins de chaque patient.
- **Pour accompagner** les patients dans la mise en place de changements durables.

Quels sont les professionnels de santé qui peuvent effectuer les bilans de prévention ?

Les Bilans Prévention peuvent être réalisés par différents professionnels de santé volontaires :

- Médecins ;
- Infirmiers ;
- Pharmaciens ;
- Sages-femmes.

Comment ça marche?

Prise de rdv: Les patients peuvent prendre rdv avec un professionnel de santé inscrit sur la plateforme. Liste accessible sur:
Auto-questionnaire: Un questionnaire en ligne permet de faire un 1er point sur les habitudes de vie du patient
Entretien personnalisé: Le professionnel de santé réalise un bilan d'environ 30 à 45 minutes pour discuter des habitudes de vie, des préoccupations et des objectifs du patient

Plan personnalisé de prévention: à l'issue du bilan, un plan est établi avec des actions concrètes à mettre en œuvre. La CPTS va mener un travail de recensement et de construction de l'offre d'aval.

- Auto-questionnaire 18-25 ans
- Auto-questionnaire 45-50 ans
- Auto-questionnaire 60-65 ans
- Auto-questionnaire 70-75 ans

Avantages pour le professionnel de santé

- Un outil de prévention efficace pour améliorer la santé de vos patients.
- Une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
- Une possibilité de cumuler la cotation du bilan avec d'autres actes.

- Plan Personnalisé de Prévention 18-25 ans
- Plan Personnalisé de Prévention 45-50 ans
- Plan Personnalisé de Prévention 60-65 ans
- Plan Personnalisé de Prévention 70-75 ans

S'inscrire en tant qu'effecteur

La cotation RDV de prévention prescripteurs (RDV) est à **30€** Pour les pharmaciens: cotation RVA Pour les IDE: RDI
Certains actes peuvent être facturés en sus du bilan: • un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens, ou les infirmiers (AMI 2,4 ou AMI 3,05), un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes (code JKHD001) ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien ; • Réalisation d'un acte relatif à un diagnostic réalisé au décours du bilan de prévention : une consultation avec examen clinique et prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (G,

GS, C, CS – hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins (DEQP003).

Pour faciliter l'appropriation de ce nouveau dispositif, différents outils sont mis à votre disposition :

- **Un livret d'accompagnement pour les professionnels** précisant le déroulement et les contenus des bilans de prévention, ainsi que des précisions sur les champs thématiques au sein de fiches thématiques, **ainsi qu'un dépliant de présentation** synthétisant les principaux points du **livret** ;
- **Des outils permettant d'assurer le déroulement du bilan** : fiche d'aide au repérage des risques, plan personnalisé de prévention à compléter ;
- **Un webinaire** de présentation du dispositif construit en partenariat avec l'EHESP ;
- **Un centre de ressources pédagogiques** présentant différents modules de formation et de remise à niveau des connaissances dans le domaine de la prévention et des techniques de l'entretien motivationnel et d'interventions brèves.

Des supports d'information (flyers, brochures) sur les différentes thématiques de prévention, à remettre au patient, sont également disponibles auprès de **Santé publique France.**

Annuaire des effecteurs

CPTS ARTOIS LYS
22 RUE DU 11 NOVEMBRE, 62840, LAVENTIE

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo